



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 132370

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'exercice des infirmiers. En effet, selon une enquête parue récemment et réalisée par l'Ordre national des infirmiers, 51 % des infirmiers salariés du public et 41 % des infirmiers du privé estiment « ne pas pouvoir assurer une sécurité des soins optimale à leurs patients au regard de leurs conditions d'exercice ». Les raisons invoquées sont la surcharge de travail, le stress, l'épuisement et le manque de matériel ou de moyens adaptés. Les conditions de travail semblent être leur priorité puis viennent la qualité et la sécurité des soins, la rémunération, les perspectives d'évolution de carrière et la sécurité de l'emploi. On entrevoit donc un léger malaise de la profession. La majorité d'entre eux souhaite de nouvelles réformes, une reconnaissance de la pénibilité de leurs tâches, la création de nouvelles spécialités infirmières (masters) comme santé au travail, psychiatrie, néphro-dialyse et se déclarent pour le développement de la prescription infirmière. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises afin de réconcilier ces infirmiers avec leurs conditions de travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132370

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2012, page 3235

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)